



BNP PARIBAS



# Obligation BNP Paribas

---

4,50%

Un accord parfait  
au sein des marchés  
financiers européens

OBLIGATION BNP PARIBAS À TAUX  
FIXE 4,50%, COMMERCIALISÉE DU  
9 AU 25 JUIN 2008 ET VENANT À  
ÉCHÉANCE LE 27 JUIN 2011



# Obligation BNP Paribas

L'harmonisation des marchés et des produits financiers au sein de l'Union européenne ouvre de nouvelles opportunités d'investissement.

Dans ce contexte, BNP Paribas a le plaisir de vous présenter un produit offert simultanément dans les principaux pays de l'Union européenne.

Cet accès élargi aux marchés européens vous permet de bénéficier d'une liquidité accrue et d'un niveau de transparence élevé.

<b>Émetteur</b>	BNP Paribas	
<b>Notation</b>	AA+ Standard & Poor's / Aa1 Moody's/ AA Fitch	
<b>Description de produit</b>	Obligations à taux fixe	
<b>Maturité</b>	3 ans	
<b>Période de souscription</b>	9 au 25 juin 2008	
<b>Date de règlement</b>	27 juin 2008	
<b>Intérêt annuel</b>	4,50 % (brut) payable chaque 27 juin	
<b>Rendement actuariel</b>	4,50 %	
<b>Investissement minimum</b>	1 000 euros	
<b>Prix d'émission</b>	100 %	
<b>Prix de remboursement</b>	100 % payable le 27 juin 2011	
<b>Cotation</b>	Euronext Paris Bourse de Francfort Bourse de Vienne	Euronext Amsterdam Bourse de Luxembourg
<b>Identifiant</b>	ISIN : XS0368222872	
<b>Prospectus</b>	Le Prospectus a été publié le 3 juin 2008. Il est disponible en anglais et un résumé des Conditions et modalités est disponible en allemand, anglais, espagnol, français, hollandais, italien et portugais sur le site internet de l'Émetteur : <a href="http://invest.bnpparibas.com">invest.bnpparibas.com</a>	

# Résumé



Ci-dessous figure la traduction en français du résumé tel qu'il apparaît dans le Prospectus. Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Obligations devra être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus, ainsi que des documents auxquels il fait référence. Suite à la mise en œuvre des dispositions de la Directive Prospectus dans chaque État membre de l'Espace économique européen («**EEE**»), aucune responsabilité civile ne pèsera sur les Personnes Responsables dans aucun État membre concernant ce résumé sauf si le contenu de ce résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus. Dans l'hypothèse où une action concernant l'information contenue dans ce Prospectus serait intentée devant une juridiction d'un État membre de l'EEE, le plaignant pourrait, selon la législation nationale de l'État membre devant laquelle la demande est introduite, avoir à supporter tous les coûts de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

## Émetteur

BNP Paribas («**BNPP**» ou la «**Banque**» et avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le «**Groupe**»).

## Description de BNP Paribas

Le Groupe (dont BNP Paribas SA est la maison mère) est un leader européen des services bancaires et financiers. Il comprend environ 162 000 salariés, dont 126 000 sont basés en Europe. Le Groupe occupe une position de premier plan dans trois domaines principaux : la banque de financement et d'investissement, la gestion d'actifs et services, et la banque de détail. Il opère dans 85 pays et a une forte présence au sein de tous les principaux centres financiers. Il est présent partout en Europe dans tous ses secteurs d'activité, la France et l'Italie constituant ses deux principaux marchés domestiques de banque de détail. BNP Paribas a une présence significative et croissante aux États-Unis et des positions fortes en Asie et sur les marchés émergents.

Au 31 décembre 2007, le total du bilan consolidé du Groupe BNP Paribas était de 1 694,5 milliards d'euros (contre 1 440,3 milliards d'euros au 31 décembre 2006), des prêts et créances consolidés sur la clientèle de 445,1 milliards d'euros (contre 393,1 milliards d'euros au 31 décembre 2006), des dettes envers la clientèle de 346,7 milliards d'euros (contre 298,7 milliards d'euros au 31 décembre 2006), et des participations (part du Groupe comprenant le revenu de 2007) de 53,8 milliards d'euros (contre 49,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006). Le bénéfice avant impôts pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 était de 11,1 milliards d'euros (contre 10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006). Le bénéfice net part du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 était de 7,8 milliards d'euros (contre 7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2006).

À ce jour, la Banque bénéficie des notations long terme suivantes : Aa1 avec perspective stable de la part de Moody's Investors Services Inc., AA+ avec perspective stable de la part de Standard and Poor's Ratings Services et AA avec perspective stable de la part de Fitch Ratings.

Le Groupe comprend trois grands domaines d'activité : Banque de Détail, Asset Management and Services et Banque de Financement et d'Investissement, dont les deux derniers constituent des pôles. D'un point de vue opérationnel, la division Banque de Détail comprend elle-même trois pôles : la Banque de Détail en France, la Banque de Détail en Italie (BNL bc) et International Retail Services. Le Groupe a des activités supplémentaires, dont celles de sa filiale Klépierre immobilière cotée, qui sont gérées en dehors de ses pôles.

Sauf mention différente, toutes les informations financières et statistiques d'exploitations mentionnées sont à jour du 31 décembre 2007.

### Facteurs de Risque (Émetteur)

Il existe certains facteurs pouvant affecter la capacité de l'Émetteur à honorer ses obligations relatives aux Obligations émises. Ils comprennent les facteurs de risques suivants, relatifs à la Banque et à son secteur d'activité :

- (i) Huit principales catégories de risques sont inhérentes aux activités bancaires, dont le :
  - Risque de crédit et de contrepartie ;
  - Risque de marché ;
  - Risque opérationnel ;
  - Risque de gestion actif passif ;
  - Risques de liquidité et de refinancement ;
  - Risque de souscription d'assurance ;
  - Risque lié au niveau d'activité ; et
  - Risque stratégique.
- (ii) Des conditions de marché ou économiques défavorables peuvent obérer le produit net bancaire ou la rentabilité.
- (iii) Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.
- (iv) Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.
- (v) Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.
- (vi) Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité de la Banque.
- (vii) La dégradation des conditions des marchés primaire et secondaire de la dette et la détérioration de l'environnement économique pourraient avoir un effet significatif défavorable sur le résultat net et la situation financière de la Banque.
- (viii) Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur le résultat d'exploitation et sur la situation financière de la Banque.
- (ix) Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.
- (x) Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.
- (xi) Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.
- (xii) La Banque est soumise à une réglementation importante dans les pays et régions où elle exerce ses activités.
- (xiii) Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.
- (xiv) Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.
- (xv) La Banque pourrait rencontrer des difficultés pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe, ce qui pourrait peser fortement sur son résultat d'exploitation.

- (xvi) Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur le produit net bancaire et la rentabilité.

### Facteurs de Risques (Obligations)

Il existe certains facteurs importants en vue de l'évaluation des risques du marché liés aux Obligations. Ils sont mentionnés dans la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus et comprennent certains facteurs perturbant la valeur et le prix d'échange des Obligations, certains facteurs relatifs aux changements de législation, aux effets d'une notation revue à la baisse, d'un remboursement anticipé, d'une modification des taux d'intérêts, et d'un possible manque de liquidité des Obligations sur le marché secondaire.

### Managers

BNP Paribas UK Limited (le « **Teneur de Livre et Chef de File** »), BayernLB, Cortal Consorts, Danske Bank, Dresdner Kleinwort, DZ BANK AG, Fortis Bank, ING, KBC Bank NV, Landesbank Baden-Württemberg, Landesbank Berlin AG, Rabobank Nederland et RZB-Austria, Raiffeisen Zentralbank Österreich AG (les « **Co-Chefs de File** ») (ensemble avec le Teneur de Livre et Chef de File, les « **Managers** »).

### Les Obligations

Obligations non subordonnées libellées en euros à taux fixe à échéance 27 juin 2011.

### Prix d'émission

Pour chaque Obligation, 100 % du montant nominal de cette Obligation.

### Date d'émission

27 juin 2008.

### Usage du produit de l'émission

Besoins généraux de la Banque.

### Forme des Obligations

Les Obligations seront émises au porteur.

### Coupons

Les Obligations porteront intérêt à compter du 27 juin 2008 inclus au taux d'intérêt de 4,50 %. L'intérêt sera payable annuellement à terme échu au 27 juin de chaque année, et pour la première fois le 27 juin 2009.

### Valeur nominale des Obligations

Les Obligations seront offertes et vendues, et ne pourront être transférées que par montants nominaux de 1 000 euros.

### Fiscalité

Conformément à la pratique actuelle des autorités fiscales françaises (Circulaire 5 I-11-98 de la Direction générale des impôts en date du 30 septembre 1998 modifiée par le rescrit 2007/59 de la Direction générale des impôts en date du 8 janvier 2008), le paiement des intérêts et des autres revenus similaires relativement aux titres correspondant à des obligations en droit français (ou titres y étant assimilés en droit fiscal français) ou titres de créances négociables en droit français (ou titres y étant assimilés en droit fiscal français) bénéficiera de l'exemption de retenue à la source décrite à l'article 125 A III du Code général des impôts français, comme édicté à l'article 131 *quater* du Code Général des Impôts (voir Condition 7 (« Fiscalité ») des Conditions et modalités des Obligations).

En conséquence, un tel paiement ne donnera droit à aucun crédit d'impôt de source française.

Les investisseurs devront porter une attention particulière à la partie « Fiscalité » du Prospectus. Tout porteur ou propriétaire éventuel d'Obligations devra consulter son conseiller fiscal concernant les conséquences fiscales en Autriche, Belgique, France, Allemagne, Irlande, Italie, au Grand Duché du Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, en Espagne et/ou au Royaume-Uni (le cas échéant) de tout achat, détention ou acte de disposition relativement aux Obligations.

### Rang des Obligations

Les Obligations constituent des engagements chirographaires directs, inconditionnels et non assortis de sûretés de la Banque, venant au même rang entre eux et au même rang que tous les autres engagements chirographaires directs, inconditionnels et non assortis de sûretés de la Banque (sauf exceptions légales).

### Clauses limitant la capacité de consentir des sûretés

Les Obligations contiennent une clause limitant la capacité à consentir des sûretés figurant dans la Condition 3 des Conditions et modalités des Obligations.

### Cas de défaut

Les Conditions et modalités des Obligations ne contiennent pas de cas de défaut.

### Notation

Les Obligations seront notées « Aa1 » par Moody's Investors Service Limited, « AA+ » par Standard & Poor's Rating Services Limited, une division de McGraw-Hill Companies, Inc. et « AA » par Fitch Ratings Ltd.

Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation de titres et peut faire l'objet d'une suspension, d'une réduction ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation qui l'attribue.

### Cotation et admission aux négociations

Une demande sera effectuée (i) en vue de l'obtention d'un certificat d'approbation en vertu de l'article 18 de la Directive Prospectus telle que transposée au Grand Duché du Luxembourg, qui devra être délivrée par la CSSF à l'autorité compétente en Autriche, Belgique, France, Allemagne, Irlande, Italie, aux Pays-Bas, au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni et (ii) afin que les Obligations soient (a) cotées sur la Liste officielle de la Bourse du Luxembourg et admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg (b) cotées sur Euronext Amsterdam par NYSE Euronext, (c) cotées sur le marché réglementé géré par NYSE Euronext Paris, (d) comprises sur le Marché Ouvert (*Freiverkehr*) de la Bourse de Francfort et (e) admises aux négociations ou cotées sur le Second marché réglementé (*Geregelter Freiverkehr*) de la Bourse de Vienne.

### Droit applicable

Les Obligations seront soumises au droit anglais.

### Restrictions de Vente et Offre au Public

Il existe des restrictions relatives à la vente des Obligations et à la distribution de documents d'offre – voir « *Souscription et Vente* » dans le Prospectus. États-Unis : TEFRA D, Règlement S Catégorie 2.

Les Obligations pourront être offertes au public en Autriche, Belgique, France, Allemagne, au Grand Duché du Luxembourg, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni. Pour une description de l'offre au public et de certaines restrictions applicables aux offres des Obligations au public dans l'EEE, voir respectivement « *Offre au Public – Conditions générales de l'Offre au Public* » et « *Souscription et Vente* ».

Le (i) montant nominal total des Obligations émises et le (ii) produit net de l'émission seront déterminés par la Banque à la suite de la Période d'Offre et sur la base de ses résultats (telle que décrite sous « *Offre au Public – Conditions Générales de l'Offre au Public* ») et seront publiés le 26 juin 2008 sur le site Internet de la Banque ([invest.bnpparibas.com](http://invest.bnpparibas.com)), sur le site Internet de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), sur le site Internet d'Euronext-Amsterdam ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et le 27 juin 2008 au *Börsen-Zeitung* en Allemagne. Une publication sera également effectuée dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* en France dès que possible par la suite.

### Distributeurs autorisés

L'Offre sera effectuée par des banques agréées, des distributeurs autorisés et d'autres entités dûment autorisées dans les juridictions concernées.

### Distributeurs (concerne uniquement l'offre des Obligations en Italie)

BNL et BNP Paribas.

#### Information importante

Les Conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus en date du 3 juin 2008 approuvé par la Commission de surveillance du secteur financier (« **CSSF** ») et notifié par la CSSF à l'Autorité des marchés financiers en France et à la Commission bancaire, financière et de l'assurance en Belgique le 3 juin 2008. Des exemplaires des statuts, des états financiers annuels, des rapports d'audit correspondant, des états financiers les plus récemment publiés, du Prospectus et du présent résumé du Prospectus en français sont disponibles gratuitement au siège social de BNP Paribas et sur le site internet de l'Émetteur : [invest.bnpparibas.com](http://invest.bnpparibas.com). **L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque mentionnés ou incorporés par référence dans le Prospectus et dans le présent résumé en français.** Les investisseurs sont invités à obtenir des informations auprès de leurs intermédiaires au sujet des coûts et frais qui pourront leur être éventuellement appliqués dans le cadre de la souscription des Obligations visées dans ce document.



**BNP PARIBAS**